

Communiqué de presse

BRUGEL ACCORDE UNE 2^e DÉROGATION POUR UN PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE À BRUXELLES

22/02/2021 – BRUGEL accorde une deuxième dérogation aux règles de marché et tarifaires dans le cadre du projet innovant « Greenbizz.energy », un projet de communauté d'énergie renouvelable autour du partage de l'électricité produite par des installations photovoltaïques placées sur la toiture de l'incubateur Greenbizz.

Après avoir accordé une première dérogation aux règles de marché et tarifaire en juillet 2020, un deuxième projet d'autoconsommation collective voit le jour à Bruxelles. Ce projet de communauté d'énergie vise le partage de l'électricité photovoltaïque produite sur la toiture de l'incubateur Greenbizz avec les entreprises occupants leurs ateliers. Ce projet impliquant exclusivement des consommateur·rice·s professionnel·le·s permettra à BRUGEL d'identifier des solutions ou des défis liés au développement des productions décentralisées.

« BRUGEL, en tant que régulateur du marché de l'énergie, a un rôle essentiel à jouer dans l'analyse et le développement d'un cadre propice à la transition énergétique et c'est en expérimentant des configurations innovantes que nous pourrions déterminer les règles de marché et tarifaires de demain. »

Thibaut Georgin, président de BRUGEL.

Regulatory Sandbox

Depuis juin 2019, BRUGEL a mis en place un cadre dérogatoire appelé « regulatory sandbox ». Ce cadre permet de tester des technologies innovantes, des nouveaux modèles ou des nouveaux business. Les structures porteuses de projets innovants peuvent dans ce cadre lancer des initiatives créatives en faveur du développement de la transition énergétique.

« En mettant en place un cadre dérogatoire, nous pouvons tester des modèles énergétiques innovants qui nous permettront de définir toutes les modalités de fonctionnement que nous devons inscrire dans notre cadre structurel à l'avenir. Compte tenu des caractéristiques urbanistiques propres à Bruxelles, les projets d'autoconsommation collective et de communauté d'énergie sont essentiels pour le développement des énergies durables et la transition énergétique. Avec ce type de formules, les consommateur·rice·s qui ne disposent pas de toitures peuvent intégrer un projet commun d'installation de panneaux photovoltaïques. Le but étant de pouvoir faire participer tous les consommateur·rice·s bruxellois·ses à la transition énergétique. » Thibaut Georgin, président de BRUGEL.

Projets futurs

Alors que l'octroi de cette deuxième dérogation vient de se finaliser, d'autres structures porteuses de projet ont entretemps entré leur dossier auprès du régulateur. Ceux-ci aboutiront dans les semaines à venir. Ces premiers retours montrent un engouement certain de la part du secteur et BRUGEL espère voir émerger de nombreux projets à venir.

Comment obtenir une dérogation ?

Dans ce cadre et afin de promouvoir cette nouvelle réglementation, un site dédié a été développé. Les personnes souhaitant obtenir des dérogations y retrouveront toutes les informations utiles sur le cadre dérogatoire mais également les fiches de présentation des projets déjà acceptés ou encore une cartographie de Bruxelles reprenant les différents projets de communauté d'énergie renouvelable.

Pour plus d'informations : <https://projets-innovants.brugel.brussels>

Annexe : fiche projet « Greenbizz.brussels »

A propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles- Capitale. BRUGEL est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part. BRUGEL assure également le contrôle du prix de l'eau, l'approbation des conditions générales et conseille les autorités publiques sur le fonctionnement du secteur régional de l'eau.

www.brugel.brussels

Contacts Presse

BRUGEL Pascal Misselyn Coordinateur pmisselyn@brugel.brussels GSM : 0473/17.15.96	BRUGEL Adeline Moerenhout Chargée de communication amoerenhout@brugel.brussels T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64
---	---

Greenbizz. energy

Projet de communauté d'énergie renouvelable autour du partage de l'électricité produite par une installation photovoltaïque sur la toiture de l'incubateur Greenbizz.



COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUVABLE

PHOTOVOLTAÏQUE

ENTREPRISE

APP DÉDIÉE

© Denia Zerouali

LIEU

Incubateur Greenbizz
Rue Dieudonné Lefèvre 17 - 1020 Bruxelles

PARTICIPANTS

Newide (WeSmart)

- Porteur de projet

Greenbizz.energy

("société simple" constituée de Brussels Greenbizz et de WeSmart)

- PMO

Producteurs / Vendeurs

- Brussels Greenbizz

Consommateurs

- 19 entreprises occupant les ateliers de Greenbizz

Sibelga

- Gestion comptage
- GRD

PÉRIMÈTRE

Cabine BT du réseau de distribution

TIMING

Début de la dérogation: février 2021

Durée: 2 ans

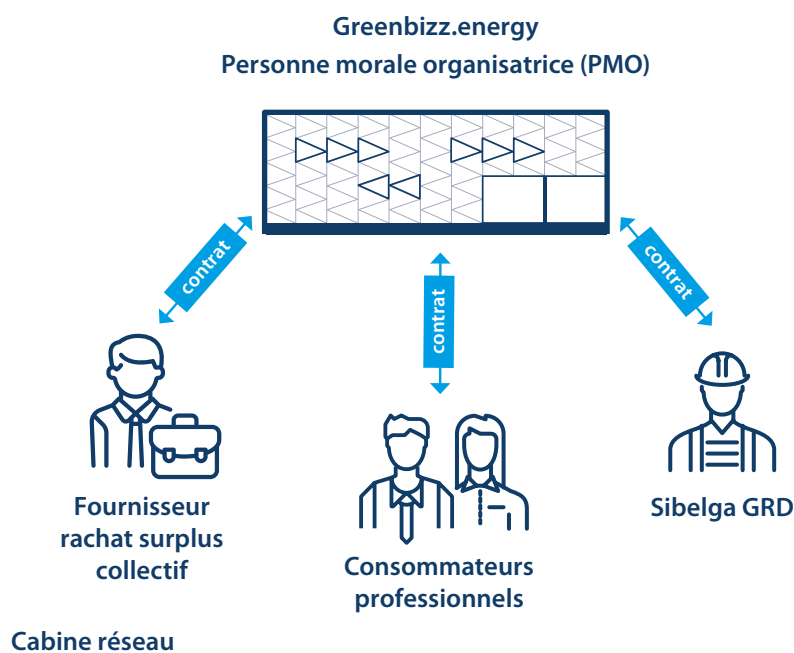
OBJECTIFS POURSUIVIS

- Autoconsommation locale au sein de l'incubateur
- Test des modèles de gouvernance et de partage
- Implication de consommateurs exclusivement professionnels
- Optimisation de l'autoconsommation via une application dédiée

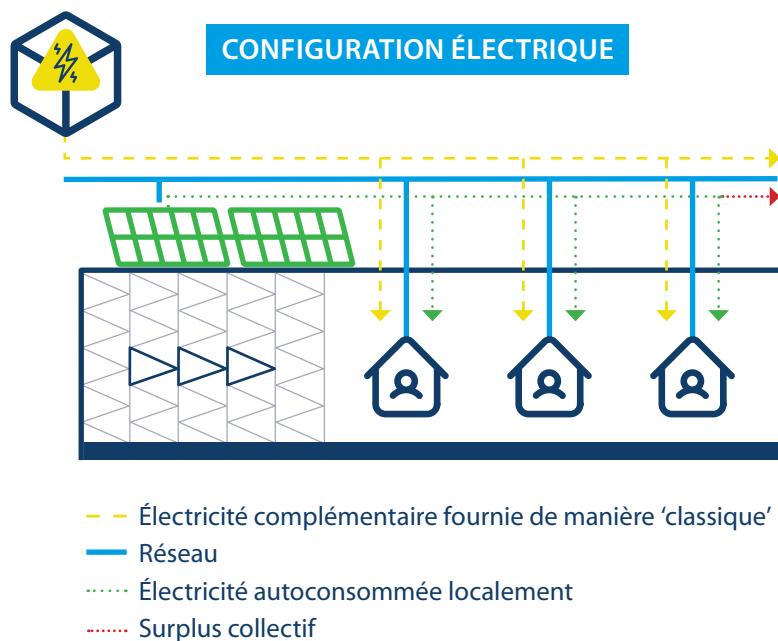
UNITÉ(S) DE PRODUCTION

- PV : 240,5 kWc

CONFIGURATION CONTRACTUELLE



CONFIGURATION ÉLECTRIQUE



Pour plus d'infos :

projets-innovants.brugel.brussels
wesmart.com/fr/page/greenbizz-energy

brugel ●●